



DEMANDE DE CNI **PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR**

*FOURNIR DOCUMENTS ORIGINAUX, PHOTOCOPIES NON ACCEPTEES. **DELAI D'OBTENTION : 2 MOIS***

OBLIGATOIRES :

- 2 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE** aux nouvelles normes.
- ANCIENNE CARTE D'IDENTITE**
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE** : Facture EDF, téléphone, loyer (organismes officiels uniquement) **de moins de 3 mois**, facture d'eau, impôts, assurance du logement.
Pour les jeunes majeurs hébergés chez les parents ou chez un tiers :
 - Le logeur doit faire une attestation sur l'honneur de logement, fournir sa carte d'identité et son justificatif de domicile avec signature légalisée par la mairie.
 - Le jeune doit fournir sa carte d'étudiant OU attestation vitale en cours de validité OU permis de conduire.
- LIVRET DE FAMILLE** (POUR FEMMES MARIEES, ET MINEURS)
- CNI DU PARENT** qui accompagne l'enfant et qui signe la demande de carte d'identité

FACULTATIVES :

- 1 COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE avec filiation complète de moins de 3 mois** du demandeur (à demander à la mairie de la commune de naissance), si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans, ou en cas de première demande.
- DECLARATION DE PERTE (EN MAIRIE) OU DE VOL (EN GENDARMERIE).**
- Timbres fiscaux de 25 € en cas de renouvellement sans présentation de la précédente (vol, perte, ...)**

CAS PARTICULIER - DEMANDEUR NE A L'ETRANGER : preuve de la nationalité française par la production de :

- CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE** (délivrée depuis 1995)
- ou
- PASSEPORT ELECTRONIQUE OU BIOMETRIQUE** (délivré depuis 1998)

Si aucune des 2 pièces ci-dessus présentées :

- 1 parent né à l'étranger : fournir une copie intégrale d'acte de naissance du parent **né en France.**
- 2 parents nés à l'étranger : fournir UN JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANÇAISE : Décret de naturalisation, CNF, déclaration de nationalité, manifestation de volonté
- Lettre de l'intéressé pour demande de nom d'usage avec signature légalisée.
- Jugement de divorce précisant l'autorisation d'utiliser le nom d'usage OU attestation récente de l'ex-époux donnant son autorisation avec signature légalisée par sa mairie.
- Si la mention R.C. (Répertoire Civil) est porté en marge de la copie intégrale d'acte de naissance, **FOURNIR LE JUSTIFICATIF CORRESPONDANT : Mise sous tutelle, curatelle, ou changement de régime matrimonial**
- Autres : s'adresser au secrétariat.